

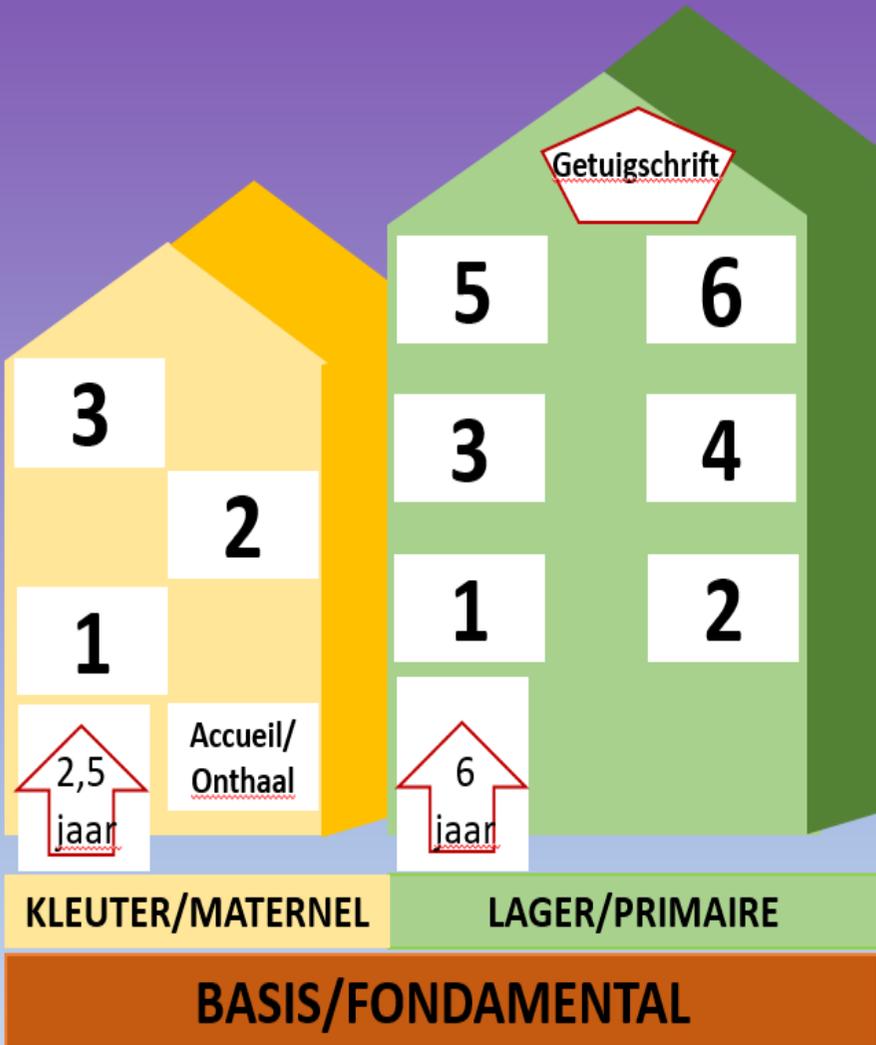
# Systeme scolaire en Communauté flamande

ASO = Algemeen Secundair Onderwijs = général

TSO = Technisch Secundair Onderwijs = technique

KSO = Kunstsecundair Onderwijs = artistique

BSO = Beroepssecundair Onderwijs = professionnel



## 3de Graad

7<sup>de</sup>

6

&

5

Doorstroomgericht ASO - TSO - KSO

Arbeidsmarkt+Doorstroomgericht TSO - KSO

Arbeidsmarktgericht BSO - DBSO

## 2de Graad

4

&

3

Doorstroomgericht ASO - TSO - KSO

Arbeidsmarkt+Doorstroomgericht TSO - KSO

Arbeidsmarktgericht BSO - DBSO

## 1ste Graad

2A

2B

1A

1B

12

jaar

OKAN

15-16  
jaar

Deeltijds Beroeps  
Secundair Onderwijs

SECUNDAIR/SECONDAIRE

Duaal  
leren

CLW

## Le système scolaire Belge Néerlandophone

**Obligation scolaire.** L'école est obligatoire à partir de l'âge de 5 ans jusqu'à 18 ans

**Enseignement fondamental (maternel et primaire) = Basisonderwijs.**

L'école maternelle est organisée en 3 années et l'enfant peut y entrer dès l'âge de 2 ans 1/2. L'école primaire comprend 6 années, de la 1ère à la 6ème. Un enfant qui n'a pas fréquenté une 3ème maternelle néerlandophone pendant au moins 290 demi-jours et/ou ne maîtrise pas suffisamment le néerlandais pourrait devoir refaire une 3ème maternelle ou suivre un trajet d'intégration de la langue en 1ère primaire.

En fin de 6ème primaire l'élève peut obtenir son certificat de fin de primaire « Getuigschrift Basisonderwijs ».

**Enseignement secondaire = Secundair onderwijs.** Il comprend aussi 6 années, de la 1ère à la 6ème. Si l'élève a obtenu son « Getuigschrift » en fin de primaire, il ira en 1ère A (1ste middelbaar A) et puis en 2A (sauf redoublement). S'il n'obtient pas son « Getuigschrift » l'élève ira en 1ère B (1ste middelbaar B) et ensuite en 2B ou en 1A (selon des conditions).

Dans les 2èmes et 3èmes degrés, ce que l'élève va suivre comme filière dépendra de ses résultats au 1er degré et ce qu'il souhaite comme domaine et finalités d'étude.

On retrouve **4 formes d'enseignement**, allant de plus de théorie et d'abstrait à plus de pratiques.

**ASO** = Algemeen Secundair Onderwijs/ enseignement général

**TSO** = Technisch Secundair Onderwijs / enseignement technique

**KSO** = Kunstsecundair Onderwijs / enseignement artistique

**BSO** = Beroepssecundair Onderwijs / enseignement professionnel

Il y a **9 domaines d'études (studiedomeinen)** dans lequel l'élève pourra faire son choix: langues et culture (Taal en Cultuur ), Art et création (Kunst en Creatie) , Economie et organisation (Economie en Organisatie), Sport (sport), STEM = Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, Agriculture et horticulture (Land en Tuinbouw), Société et bien-être (Maatschappij en Welzijn) , Alimentation et Horeca (Voeding en Horeca), Inter-domaines (Domeinoverschrijdend).

Il y a **3 finalités (finaliteiten)** liées à ce que l'élève veut faire après ses secondaires. La « Doorstromfinaliteit » qui prépare à l'enseignement supérieur (ASO, TSO, KSO), la « Dubbele finaliteit » qui prépare à l'enseignement supérieur et au marché du travail (TSO,KSO) et l' « Arbeidsmarktfinaliteit » qui prépare au monde du travail (BSO).

Il existe aussi des **7ème secondaires** qui préparent à l'enseignement supérieur ou sont orientées vers le monde du travail.

A partir de 16 ans, l'élève peut choisir d'apprendre un métier en allant en partie à l'école et en travaillant chez un patron, c'est ce qu'on appelle « **Het Deeltijds Beroepssecundair onderwijs** », via le « Centrum Leren en Werken (CLW) » ou « Duaal leren ».

**OKAN.** C'est un dispositif particulier qui permet aux enfants primo-arrivants d'apprendre le néerlandais de manière plus intensive. Peu d'écoles ont une OKAN classe.

Antenne Scolaire Anderlecht/ Steunpunt Schoolvragen

Rue de Fiennes 71 / De Fiennesstraat 71

02 529 88 50—antennescolaire@anderlecht.brussels

02 529 88 52—stpschoolvragen@anderlecht.brussels